Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260413-20426DELIB12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuela ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme LE ROLLAND Florence
ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sabrina VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Délibération 12 **RECTIFICATION POUR LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'architecte M ROUILLÉ désigné en tant qu'architecte pour les travaux de couverture du toit de la salle polyvalente, fait une nouvelle proposition à la baisse de ces honoraires. L'avancé du dossier permet de voir qu'un dossier SDIS n'est plus nécessaire.

La rémunération de l'architecte, M ROUILLÉ s'élève à 8 000.00 € HT.

Le paiement s'échelonnera au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

les conseillers municipaux, après délibération et à l'unanimité, acceptent le nouveau montant d'honoraire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 20 4 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor